

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2026 – 043****Objet : Marché de Noël 2026 : Tarification des emplacements**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2026.022 du 20 mars 2026,

Considérant que la commune organise du samedi 12 au dimanche 13 décembre 2026, pour la septième année, le Marché de Noël au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

D É C I D E**ARTICLE UNIQUE : DE FIXER** le droit de place des exposants à :

- 20,00 € pour toute la durée de l'événement, pour la mise à disposition d'un emplacement de 3m x 3 m et un branchement électrique ;
- 30,00 € pour toute la durée de l'événement, et pour la mise à disposition d'un kit événementiel comprenant : pour l'extérieur : une tonnelle, une grande table, deux chaises, une grille d'exposition et un branchement électrique.

Vétraz-Monthoux, le 07/08/2026

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le 28/08/2026



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.